

POPULATION ET TRAVAIL

Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)
<http://www.aidelf.org> – Courriel : aidelf-colloque2006@ined.fr

Activité et pauvreté : l'impact des définitions sur la mesure d'une relation complexe

Virginie JOURDAN

Institut d'Études Démographiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

En France, le taux de pauvreté de la population active varie sensiblement selon la source sur laquelle on s'appuie, mais surtout selon la forme de la pauvreté que l'on cherche à mesurer. Le premier point ne sera pas abordé dans cet article. La source utilisée ici est le panel européen des ménages dont le principe a consisté à suivre des individus sur une période de 8 années, de 1994 à 2001, et cela même lorsqu'ils déménageaient. En vague 1, l'échantillon total était de 18 916 individus et s'élevait à 13 033 en vague 8 et les effectifs d'actifs enquêtés étaient respectivement de 8 319 et 5 870 individus.

Dans un premier temps, c'est particulièrement l'évolution des taux de pauvreté selon deux approches (la pauvreté monétaire et la pauvreté ressentie) qui sera étudiée. Puis, ces taux seront décomposés selon la durée écoulée depuis la naissance (âge), depuis l'entrée en activité mais aussi selon l'âge d'entrée en activité. Enfin, seront dégagés les impacts respectifs de la structure de la population active et des niveaux des taux de pauvreté au sein de chaque catégorie d'actifs sur l'évolution des taux observés entre 1994 et 2001.

1. Choix des définitions

1.1 De la pauvreté monétaire relative à la pauvreté monétaire semi-relative

De manière générale, la définition de la pauvreté la plus couramment utilisée est celle de la pauvreté monétaire relative qui se définit à partir d'un seuil de pauvreté monétaire. En France, ce seuil est fixé par convention à la moitié du revenu¹ médian du ménage par unité de consommation². En revanche, dans la plupart des pays européens, la tendance est de fixer ce seuil à 60% du revenu médian et c'est donc ce dernier seuil qui sera privilégié dans cette analyse.

Si l'évolution du taux de pauvreté relative chez les actifs³ est identique quelle que soit la définition (légère diminution entre 1994 et 2001 avec une augmentation transitoire en 1995) (figure 1), son niveau est très lié au choix du seuil (7,5% d'actifs pauvres en 2001 avec le seuil de 50% contre 12% avec le seuil de 60%). En termes d'effectifs, les actifs pauvres étaient près de 2 millions avec la définition française et plus de 3,2 millions si l'on se réfère à la définition

¹ Le revenu total du ménage a été estimé à partir de deux questions des données françaises du panel européen des ménages :

- « En considérant l'ensemble des revenus de tous les individus du ménage actuellement, quel est le montant mensuel des revenus nets (de contributions sociales et CSG) dont votre ménage dispose ? Si les revenus sont fluctuants d'un mois sur l'autre, prendre une moyenne ».
- « Si vous ne pouvez donner un montant précis, pouvez-vous au moins en donner une estimation ? » : question accompagnée de 9 modalités de réponse allant de « Moins de 3 000 F » à « 50 000 F et plus ».

² Est retenue ici l'échelle de l'OCDE la plus couramment utilisée et se définissant par la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

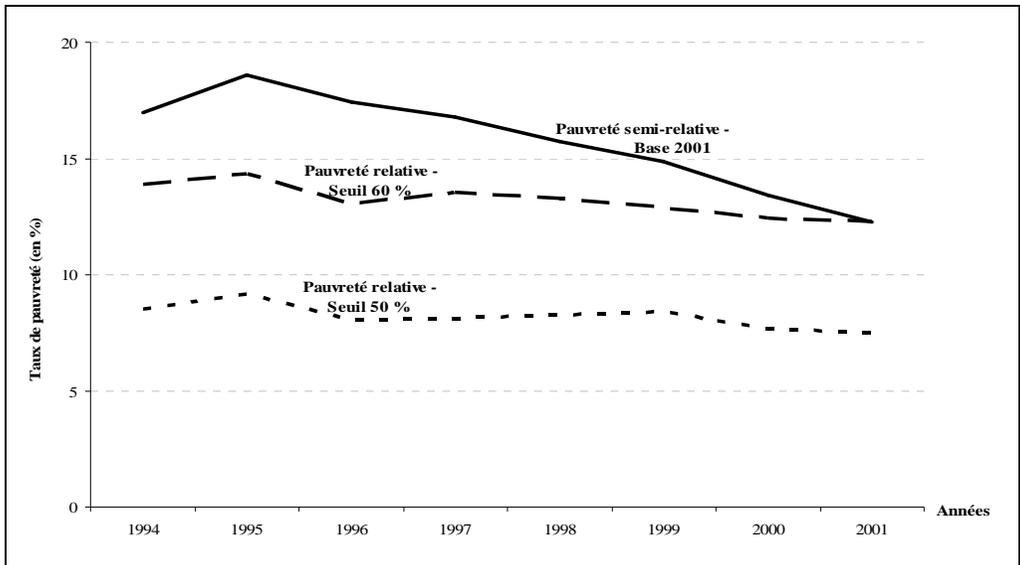
³ La population active est ici âgée de 17 à 64 ans, âges atteints dans l'année.

européenne. Ainsi, pour une différence de 120 euros par unité de consommation seulement entre les deux seuils⁴, on compte 1,3 million de personnes actives pauvres supplémentaires.

Néanmoins, l'évolution de cette mesure dépend essentiellement de l'évolution du niveau du revenu médian d'une part, mais aussi de la répartition des ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à la médiane. Le taux de pauvreté traduit donc, dans le temps, plutôt une mesure de l'évolution des inégalités qu'une mesure de la pauvreté. À partir de ce constat, il semble utile de définir un seuil de pauvreté monétaire qui ne tiendrait plus compte de l'évolution du niveau de vie médian, mais qui, se basant sur le seuil défini à une date donnée se limiterait à le faire varier en fonction de la seule évolution des prix⁵. C'est l'option méthodologique ici retenue pour la pauvreté monétaire que l'on appelle alors pauvreté monétaire semi-relative (QUENEL, 2003).

En définissant ce seuil à partir de la répartition de l'année 2001 (figure 1), ce taux de pauvreté monétaire semi-relative est plus élevé que le taux de pauvreté relative sur l'ensemble de la période. Par contre, la baisse du taux est bien plus importante. De 17% en 1994, ce taux s'élève à 19% en 1995 puis diminue à 12% en 2001.

FIGURE 1 : ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE DE LA POPULATION ACTIVE (EN %) DE 1994 À 2001 SELON LA DÉFINITION



1.2 Une autre approche de la pauvreté : la pauvreté ressentie

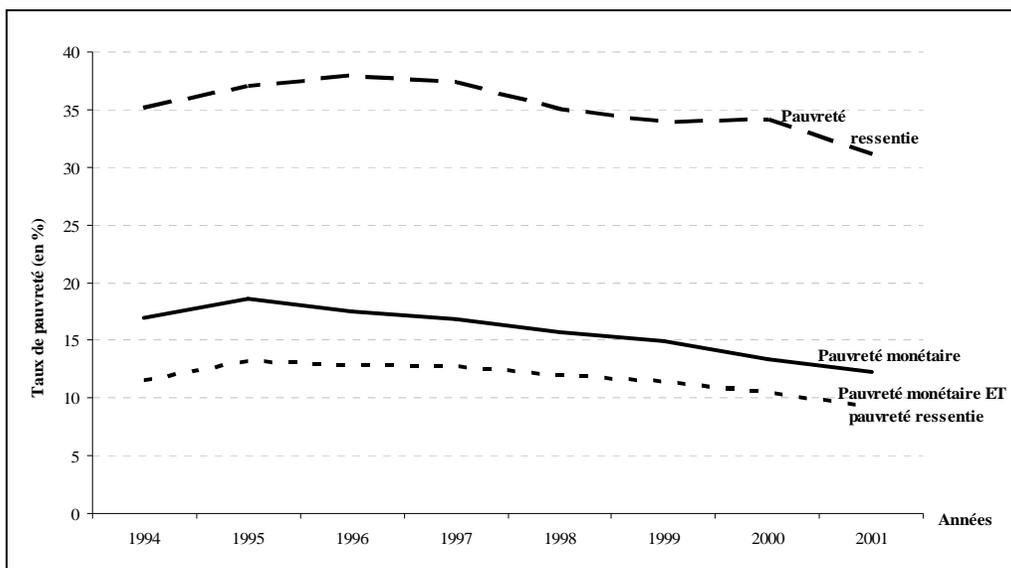
On peut également définir un taux de pauvreté « ressentie ». Dans le panel européen des ménages, est posée la question suivante : « À votre avis, quel est le revenu mensuel minimal dont votre ménage doit absolument disposer pour pouvoir simplement joindre les deux bouts ? » Si ce montant est supérieur à la somme perçue effectivement, alors on considère que les personnes du ménage se ressentent pauvres (figure 2). Ce taux de pauvreté ressentie de la

⁴ Les montants du seuil de pauvreté pour chacune des définitions est respectivement d'environ 590 et 710 euros par unité de consommation du ménage.

⁵ L'évolution des prix établie ici s'appuie sur l'indice des prix à la consommation des ménages « urbains » dont le chef est employé ou ouvrier de la France entière à partir des sources Insee (INSEE, 2001,2002, 2003 ; VEDIE, VIGUIER, 2003 et sur le site Internet www.insee.fr).

population active est largement supérieur au taux de pauvreté monétaire : de 35 % en 1994, il augmente à près de 38 % en 1996 et baisse à 31 % en 2001.

FIGURE 2 : ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ DE LA POPULATION ACTIVE (EN %) DE 1994 À 2001 SELON LA DÉFINITION



1.3 Les intersections entre les deux approches de la pauvreté : une répartition de la population active à peu près stable dans le temps

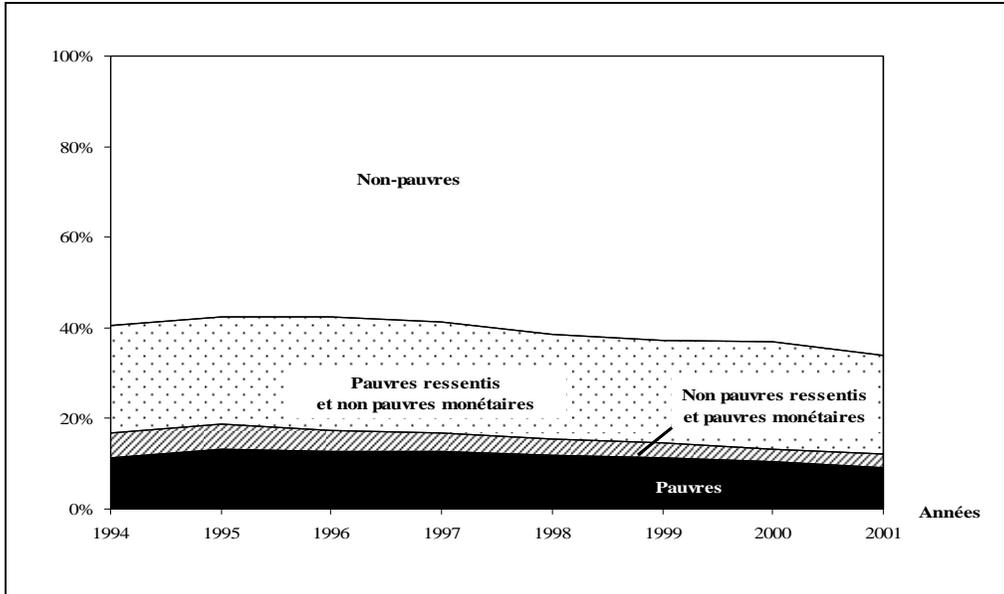
Si le taux de pauvreté des personnes actives qui sont pauvres d'un point de vue monétaire et qui se ressentent comme telles suit des tendances comparables à la pauvreté monétaire, il est inférieur à cette dernière et se situe entre 13 et 9% sur la période (figure2). Cela signifie qu'il existe des personnes considérées comme pauvres au regard de la définition monétaire mais qui ne se ressentent pas comme telles. En effet, si tous les pauvres monétaires se ressentaient comme tels, les taux seraient identiques.

À partir de ces intersections entre pauvreté ressentie et pauvreté monétaire, on peut répartir la population active en 4 catégories quant à leur situation de pauvreté (figure 3) :

- les non-pauvres quelle que soit la définition,
- les pauvres au regard des 2 définitions,
- les pauvres selon une seule forme de pauvreté :
 - par l'approche monétaire seulement,
 - ou bien par la seule approche de la pauvreté ressentie.

Ainsi, la répartition de la population active selon ce classement est relativement stable sur la période étudiée. Pour l'année 2001, plus de 65% de la population active ne rentre dans aucune forme de pauvreté. A l'opposé, moins de 10% sont à la fois pauvres d'un point de vue monétaire et se ressentent comme tels. Enfin, 25% ne sont pauvres que pour une seule approche : 3% le sont uniquement d'un point de vue monétaire tandis que plus de 2 personnes actives sur 10 se ressentent pauvres alors qu'elles ne le sont pas d'un point de vue monétaire.

FIGURE 3 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE (EN %) SELON LES INTERSECTIONS ENTRE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET LA PAUVRETÉ RESSENTIE



À partir de ce constat, on peut se demander si la pauvreté ressentie définie dans cet article ne traduirait pas plus les besoins de consommation du ménage qu'une réelle situation de pauvreté. On observe effectivement un taux de pauvreté ressentie de 10 et 15% sur la période chez les personnes actives dont le revenu du ménage par unité de consommation est au moins 2 fois supérieur au seuil de pauvreté⁶, ce qui n'est pas négligeable. De fait, la question peut prêter à confusion. Un ménage avec un revenu acceptable mais qui cumulerait plusieurs crédits par exemple, pourrait donner un montant supérieur à son revenu perçu : il est considéré comme pauvre ressentie. Si au même ménage était posée la question « êtes-vous pauvre ? », il pourrait répondre négativement sachant que le montant de son revenu est suffisant au regard des normes de consommation de base.

2. Les effets de durée et de l'âge d'entrée en activité sur la pauvreté des actifs

Pour expliquer l'évolution du taux de pauvreté, il est nécessaire de décomposer ce taux selon l'âge⁷, selon la durée écoulée depuis l'entrée en activité mais aussi selon l'âge d'entrée en activité.

2.1 L'effet d'âge : cumul de l'effet de la durée écoulée depuis l'entrée en activité et de l'effet d'âge d'entrée en activité

Pour illustrer l'effet d'âge, les groupes quinquennaux⁸ de générations, âgés de 17 à 64 ans en 1994, sont suivis sur la période et le taux de pauvreté est calculé chaque année pour chacun de ces groupes⁹ (figure 4).

⁶ Ce qui correspond à un revenu supérieur de 20% au revenu médian.

⁷ L'âge étant la durée écoulée depuis la naissance.

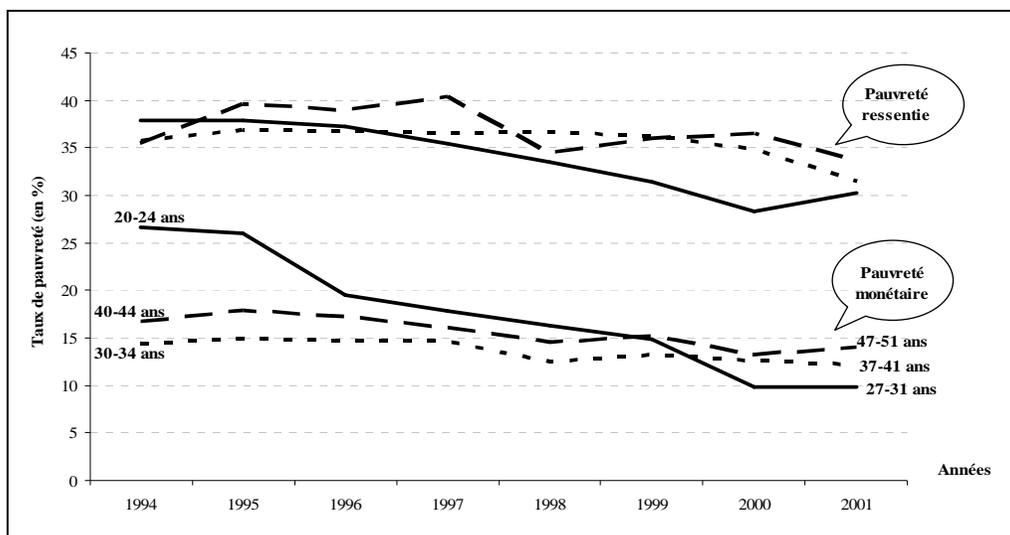
⁸ Exception faite du premier groupe de générations âgées de 17 à 19 ans en 1994.

⁹ Ainsi, les personnes actives de 20-24 ans en 1994 avaient 21-25 ans en 1995... puis 27-31 ans en 2001.

Quelle que soit la définition, le taux de pauvreté des actifs reste relativement stable au fil des âges¹⁰, à l'exception cependant des jeunes actifs âgés de 20-24 ans en 1994 dont le taux de pauvreté diminue fortement avec l'âge. Deux explications peuvent être avancées à cela. D'une part, en début de période d'observation ces derniers se caractérisent par une entrée en activité assez récente, situation où la pauvreté est relativement plus fréquente. D'autre part, ce groupe de générations absorbe constamment au fil des années de nouveaux arrivants sur le marché du travail, par définition plus âgés mais surtout plus qualifiés, et leur entrée en activité diminue donc le taux de pauvreté de ce groupe de générations. La part dans le groupe de générations des personnes actives plus qualifiées augmentant, le taux global de pauvreté baisse.

Ainsi, cet effet d'âge dissimule en réalité des effets de cohorte d'entrée en activité.

FIGURE 4 : ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET RESENTIE (EN %) AU SEIN DES GROUPES DE GÉNÉRATIONS D'ACTIFS AU FIL DE LEUR ÂGE DE 1994 À 2001



2.2 La durée d'activité : un impact important en début de vie active

La durée écoulée depuis l'entrée en activité est établie par différence entre l'âge atteint et la réponse à la question « À quel âge êtes-vous entré dans la vie active ? »¹¹. Des cohortes quinquennales de durées d'activité sont suivies sur les 8 années (1994-2001) du panel européen des ménages. Les premières années d'activité étant caractérisées par une variation rapide du taux de pauvreté, constituer un groupe 0-4 ans d'activité se traduirait par une trop grande hétérogénéité. Le choix a donc été fait ici de subdiviser cette dernière cohorte en deux sous-cohortes de durée d'activité : les 0-1 an et les 2-4 ans. Tout comme les groupes de générations, ces cohortes sont suivies au fil des années : ainsi, la cohorte des personnes ayant 0 à 1 an de vie active en 1994, atteint 1-2 ans en 1995, ..., et 7-8 ans en 2001 (figure 5).

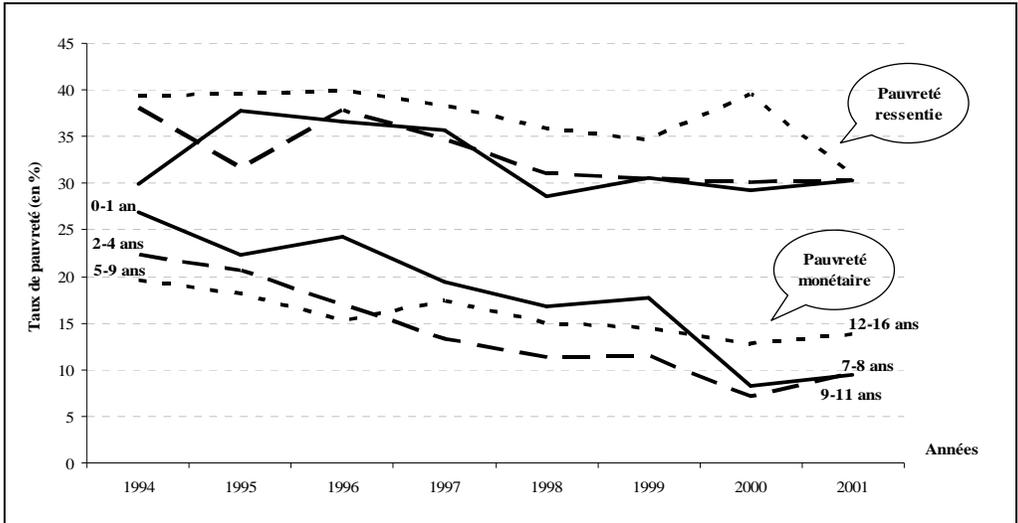
L'étude du taux de pauvreté selon la durée d'activité en 1994 montre que la pauvreté monétaire chez les individus venant d'entrer sur le marché du travail est élevée puis diminue

¹⁰ Pour des raisons de clarté, seuls 4 groupes de générations sont représentés sur la figure.

¹¹ Dans le guide des instructions aux enquêteurs (INSEE LORRAINE, 1995), il est précisé que la « date d'entrée dans la vie active doit correspondre à celle du premier emploi » (p.135).

fortement au fil des années, ce phénomène étant un peu moins marquant pour la pauvreté ressentie. Au-delà de 5 ans d'activité, elle reste stable au fil du temps¹².

FIGURE 5 : ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET RESENTIE (EN %) AU SEIN DES COHORTES D'ACTIFS AU FIL DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ DE 1994 À 2001

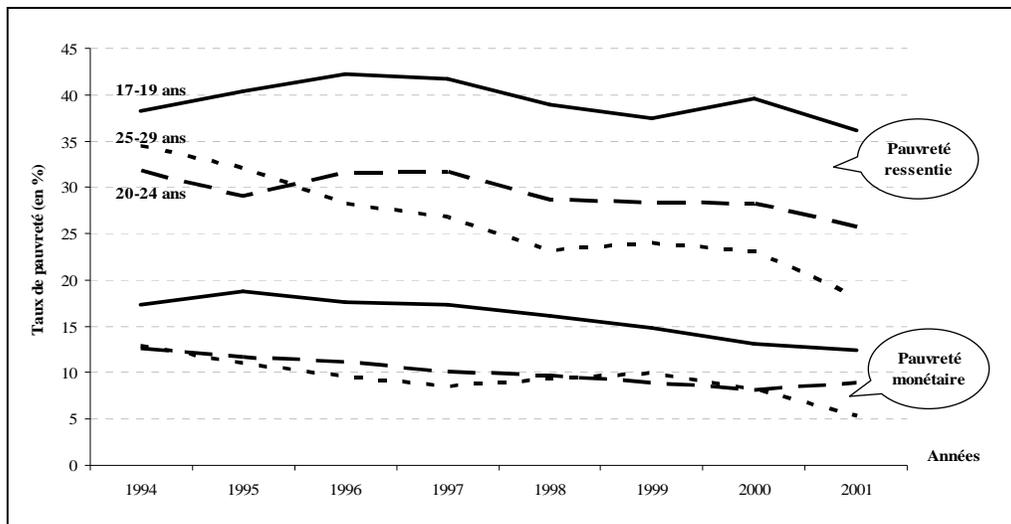


2.3 L'effet de l'âge d'entrée en activité : un impact important chez les personnes entrées en activité à un âge jeune

Quelle que soit la définition, la pauvreté est supérieure chez les personnes entrées en activité à des âges très jeunes (17-19 ans), en raison de la faible qualification de ces personnes (figure 6). Plus l'entrée en activité est tardive, plus la pauvreté est faible et plus elle diminue rapidement au fil du temps, le phénomène étant plus net pour la pauvreté ressentie que pour la pauvreté monétaire. Ainsi, le taux de pauvreté ressentie chez les personnes les plus qualifiées (et entrées en activité à 25-29 ans) régresse fortement entre 1994 et 2001, passant de 34% à 18%, contre une diminution de 13 à 5% pour la pauvreté monétaire.

¹² Pour des raisons de clarté, n'est représentée sur la figure la seule cohorte de 5-9 ans de durée d'activité en 1994. Mais cette stagnation s'observe également pour l'ensemble des autres cohortes aux durées d'activité supérieures.

FIGURE 6 : ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET RESENTIE (EN %) AU SEIN DES COHORTES D'ACTIFS SELON L'ÂGE D'ENTRÉE EN ACTIVITÉ DE 1994 À 2001



3. Décomposition de l'évolution du taux de pauvreté : un impact limité de la baisse du chômage et un relatif enrichissement des ménages

Au delà des effets de durée et d'âge d'entrée en activité, l'évolution du taux de pauvreté dépend également de deux autres facteurs essentiels :

- l'évolution de la répartition de la population active :
 - o par type de ménage, par âge et par sexe,
 - o par statut d'activité, par âge et par sexe ;
- l'évolution du taux de pauvreté au sein :
 - o de chaque type de ménage, par âge et par sexe,
 - o de chaque statut d'activité, par âge et par sexe.

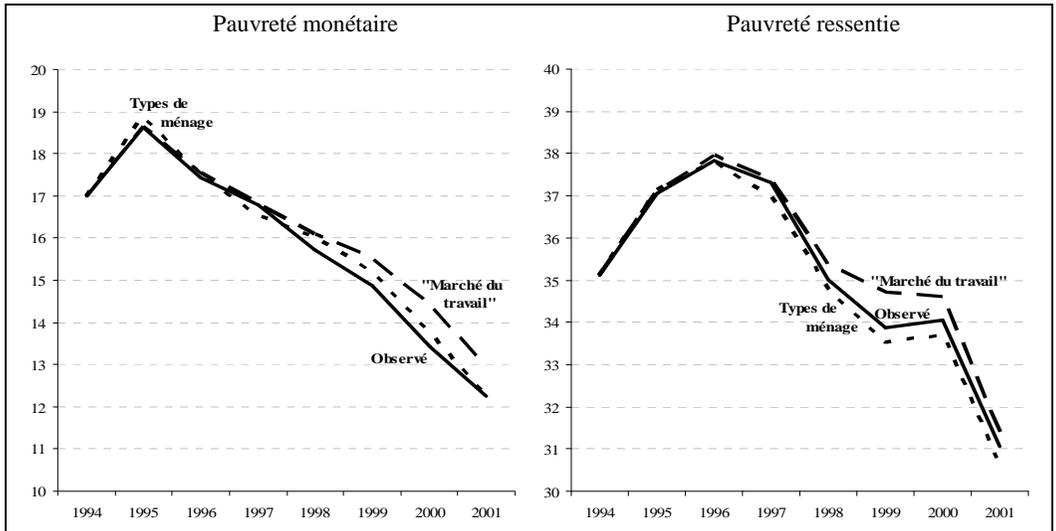
Au sein de la population active, seront distinguées trois situations quant à l'activité : les chômeurs, les actifs occupés à temps partiel et les actifs occupés à temps plein. Le risque de pauvreté est incontestablement fonction de la situation professionnelle propre à l'individu ; mais, la pauvreté se définissant à l'échelle du ménage, ce risque dépendra également du type de ménage auquel l'individu appartient. Seront distingués également 7 types de ménage :

- personne seule,
- couple sans enfant,
- couple avec un enfant,
- couple avec 2 enfants,
- couple avec 3 enfants ou plus,
- famille monoparentale,
- autres cas.

3.1 Un impact négligeable de l'évolution des répartitions de la population active

Tout d'abord, on se demande comment évoluerait le taux de pauvreté entre 1994 et 2001 si la structure des actifs (chômage, temps partiel, temps plein pour chaque âge et sexe) d'une part et si la répartition de la population active par type de ménage (par âge et par sexe) d'autre part étaient restées identiques aux répartitions observées en 1994 (figure 7).

FIGURE 7 : MESURES DE L'IMPACT DE L'ÉVOLUTION DES RÉPARTITIONS PAR STATUT D'ACTIVITÉ (« MARCHÉ DU TRAVAIL ») ET PAR TYPE DE MÉNAGE SUR LA VARIATION DU TAUX DE PAUVRETÉ DE 1994 À 2001



Quelle que soit la définition de la pauvreté, les variations de structure n'ont que très peu d'effet sur l'évolution des taux de pauvreté. Dans les deux cas, les modifications de la répartition des actifs selon leur statut n'ont contribué à diminuer que très légèrement le taux de pauvreté. Si la répartition des statuts d'activité par âge et par sexe était restée identique à celle observée en 1994, les taux de pauvreté monétaire et pauvreté ressentie en 2001 s'élèveraient à 13% et 31,4%, contre respectivement 12,3% et 31,1% pour les taux observés. C'est ici essentiellement la population active à temps partiel, et dans une moindre mesure les chômeurs, qui expliquent cette faible différence : leurs proportions respectives diminuent dans la population active alors qu'ils sont les plus touchés par la pauvreté ; par ailleurs, les évolutions de la répartition par âge et par sexe au sein de la population active à temps partiel sont favorables à la baisse du taux de pauvreté.

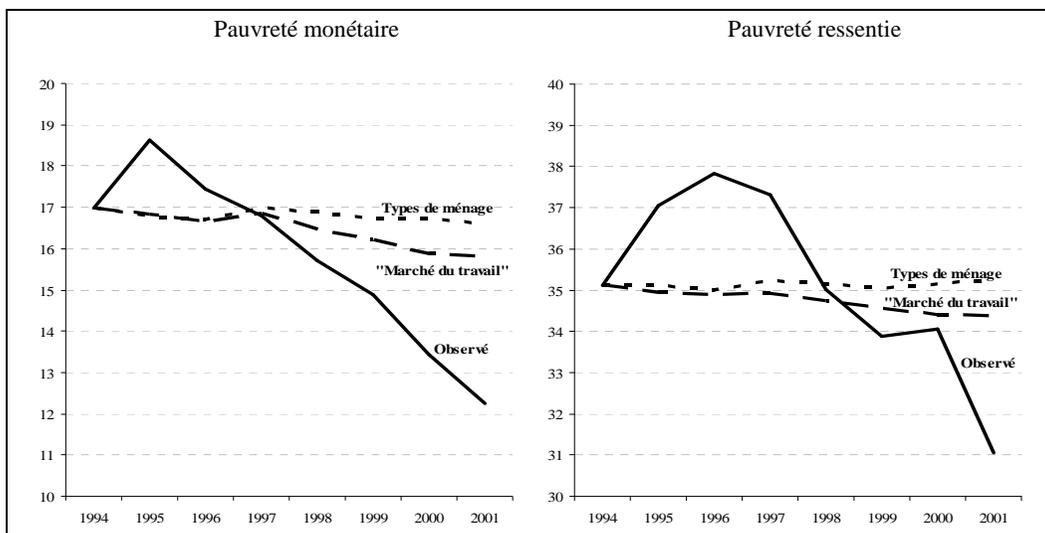
L'évolution de la répartition des actifs par type de ménage, âge et sexe a également influencé l'évolution du taux de pauvreté observé, mais dans des proportions encore plus négligeables. Dans le cas de la pauvreté monétaire, les structures des types de ménages ont diminué le taux de pauvreté observé alors qu'elles ont eu tendance à très légèrement augmenter le taux de pauvreté ressentie.

3.2 Un impact plus important de l'évolution du taux de pauvreté au sein de chaque catégorie

Si on maintenait invariables les taux de pauvreté observés en 1994 au sein de chaque statut d'activité (par âge et par sexe) d'une part et de chaque type de ménage (par âge et par sexe) d'autre part, les taux de pauvreté resteraient relativement stables dans le temps, contrairement à ce que l'on observe (figure 8). Autrement-dit, à type de ménage égal, le taux

de pauvreté a augmenté en début de période puis diminué à la fin des années 1990. À statut d'activité égal, on observe une tendance identique mais dans une proportion un peu plus faible pour la fin de la période. Ainsi, de 12,3% à 31,1% observés en 2001, les taux de pauvreté monétaire et de pauvreté ressentie seraient égaux à 16,6% et 35,2% si le niveau de pauvreté était resté inchangé au sein de chaque type de ménage depuis 1994 (soit plus de 4 points supérieur). Bien qu'elle soit légèrement moins importante, la diminution depuis 1994 des taux de pauvreté pour chaque statut d'activité (et chaque âge et sexe) est également non négligeable puisqu'en l'absence de variation ceux-ci seraient plus élevés de plus de 3 points (respectivement 15,8 % et 34,4 %).

FIGURE 8 : MESURES DE L'IMPACT DE L'ÉVOLUTION DES NIVEAUX DE PAUVRETÉ PAR STATUT D'ACTIVITÉ (« MARCHÉ DU TRAVAIL ») ET PAR TYPE DE MÉNAGE SUR LA VARIATION DU TAUX DE PAUVRETÉ DE 1994 À 2001



Cette importante diminution de la pauvreté n'est cependant pas identique pour les différents types de ménage et les différents statuts d'activité. L'augmentation transitoire des taux de pauvreté de la population active au milieu des années 1990 touche essentiellement les familles monoparentales et les couples avec 3 enfants ou plus, puis les chômeurs (et dans une moindre mesure les personnes travaillant à temps partiel pour la pauvreté ressentie), soit les individus les plus fréquemment touchés par la pauvreté.

Ensuite, ce sont essentiellement les actifs à temps partiel ainsi que les personnes seules et les couples avec au moins 2 enfants qui profitent le plus du relatif enrichissement des ménages de la fin des années 1990.

Conclusion

Les forts taux de pauvreté observés chez les jeunes actifs ne résultent pas de leur âge, mais plutôt de leur durée de présence sur le marché du travail ainsi que de leur âge d'entrée en activité, surtout pour les très jeunes actifs chez qui le risque de pauvreté est élevé au regard de leurs faibles qualifications.

Par ailleurs, les actifs, à type de ménage égal et à statut d'activité égal, se sont enrichis mais pas de manière homogène. Ce n'est donc pas la baisse du taux de chômage ni la baisse de la proportion d'actifs à temps partiel à la fin des années 1990 qui constituent les principaux

facteurs de la baisse du taux de pauvreté, mais plutôt le relatif enrichissement des personnes travaillant à temps partiel ainsi que celui de la population active vivant seule ou dans des ménages composés de couples avec au moins 2 enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- BREUIL-GENIER Pascale et VALDELIEVRE Hélène, 2002. « Le Panel européen : l'intérêt d'un panel d'individus », *Économie et Statistique*, 349-350, pp. 17-40
- BREUIL-GENIER Pascale, PONTTHIEUX Sophie et ZOYEM Jean-Paul, 2002. « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Économie et Statistique*, 349-350, pp. 99-124
- INSEE, janv. 2001. Bulletin mensuel de la statistique, n°1
- INSEE, janv. 2002. Bulletin mensuel de la statistique, n°1
- INSEE, janv. 2003. Bulletin mensuel de la statistique, n°1
- INSEE LORRAINE, sept. 1995. Panel européen des ménages : Enquête vague automne 1995 : Instruction aux enquêteurs, 143 p.
- LAGARENNE Christine et LEGENDRE Nadine, 2000. « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Économie et Statistique*, 335, pp. 3-25
- LAGARENNE Christine et LEGENDRE Nadine, 2000. « Les « travailleurs pauvres » », *Insee première*, 745.
- LOLLIVIER Stéfan et VERGER Daniel, 1997. « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique*, 308-309-310, pp. 113-142
- QUENEL G., 2003. « La mesure de l'évolution de la pauvreté : un besoin d'amélioration de la statistique publique », *Analyse et documents économiques*, 92/93, pp.24-27
- VEDIE Pascal, VIGUIER André, 2003. « Indice des prix à la consommation en base 100 en 1998. Séries longues rétropolées, de 1990 à 2002 », *Insee Résultats*, Série Société, 17
- www.insee.fr